

GARAGE MARTEL

96, AVENUE MARCELLIN BERTHELOT
69520 GRIGNY

Tél : 04 78 73 10 34
Email : garage.martel@wanadoo.fr
Site Web : https://garage-martel-poidslourds-69.fr

Facture

Numéro	Date	Code client	Intervention le
FV080158	07/06/2023		02/06/2023

Informations sur le véhicule : GE-453-TA		
Marque : MER	N° de série : W1T96440810541142	Date première M.E.C. :
Modèle : ACTROS	Km : 53 747 Km	

Référence	Description	Qté	P.U. HT	Montant HT
	Contrôler fuite liquide de refroidissement. Dépose, repose plateforme boîte à vitesses. Modifier boîte à vitesses. Remplacement d'une durite. Remplacement d'un tuyau. Remplacement filtres à huile, à gasoil, filtre dessicateur et filtre à air. Contrôler freins. Diagnostic à l'aide de la valise pour contrôle, effacement défaut moteur / véhicule. Remplacement feu arrière gauche.			
M1	Main d'oeuvre	9,00	68,00	612,00
M9	Main d'oeuvre Electricité	1,00	72,00	72,00
GRAISSAGE	Graissage	1,00	13,00	13,00
PRO610	Huile PRO 610X 5W30	34,00	9,14	310,76
NT	A4731800809 Jeu pièces kit de filtres	1,00	40,32	40,32
A4710902755	Filtre à carburant	1,00	114,95	114,95
NT	K163455 Cartouche dessicateur	1,00	63,92	63,92
C50004/1	Filtre à air	1,00	190,84	190,84
LAVE GLACE	Lave glace	5,00	1,10	5,50
TRANSFLUID PLUS -30	Liquide de refroidissement	40,00	4,79	191,60
NT	A9615002808 Conduite de retour	1,00	27,30	27,30
NT	11148756 Durite	1,00	145,10	145,10
OSR7511	Lampe stop 24V - 21W	2,00	2,53	5,06
OSR5627	Lampe graisseur 24V - 5W	1,00	1,27	1,27
OSR64215	Lampe H7 - 24V	1,00	14,75	14,75
83842731	Voyant, feu arrière	1,00	35,32	35,32
NG4	DIAGNOSTIC NG4	1,00	60,00	60,00
MOS	Confection tôle alu à damier.	1,00	197,50	197,50

Facture à régler comptant	Récapitulatif	Mt net HT	Total HT	2 101,19
le 07 juin 2023	Pièces	1 146,69	Total TVA 20,00 %	420,24
	Main d'oeuvre	954,50	Net à payer	2 521,43 €

TVA acquittée sur les débits
Escompte pour règlement anticipé : 0%
En cas de retard de paiement, une pénalité égale à 3 fois le taux d'intérêt légal sera exigible (Arrêté du 26 décembre 2021 - article L. 441-10 du Code de Commerce).
Pour les professionnels, une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement sera exigible (article D. 441-5 du Code de commerce).